

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 7

Artikel: Les batards de Neuchâtel
Autor: Chabloz, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES BATARDS DE NEUCHATEL

Une des plus grandes révolutions de l'histoire naturelle a été la découverte par Darwin de la loi de la « lutte pour la vie » et de celle de la « sélection naturelle ». Mais les travaux des Spencer, des Candolle, des Ribot, des Darwin, des Jacoby, qui ont étudié dans la société humaine les effets de la sélection naturelle et de l'hérédité physiologique et morale, sont précieux à un autre point de vue, celui de l'étude de l'histoire.

Il paraît naturel, a dit le pasteur anglais Malthus, que, dans le gouvernement moral de cet univers, les péchés des pères soient punis sur les enfants. La thèse de Malthus, qui n'est pas autre chose qu'une rénovation de l'antique loi mosaïque et qui serait le comble de l'injustice, prise à un point de vue général, est vraie dans certains cas, dans beaucoup de cas, mais bien plus parce que la faute qui est punie dans les enfants est un acte allant à l'encontre de la nature et de ses lois, que pour des causes religieuses, comme Malthus voudrait le faire entendre.

En un mot, pour nous en tenir à l'histoire, c'est le luxe, c'est la mollesse et l'oisiveté qui sont des

causes de décadence pour une génération. La psychologie historique, dit M. Jules Soury, soutient en thèse générale que l'exercice prolongé du pouvoir, de la toute puissance royale surtout, en affaiblissant en nous la force morale, le frein qui résiste à nos passions, qui tempère nos désirs et refoule nos instincts, livre l'homme à un état de *faiblesse irritable*, dans lequel il ne se possède plus, cède à toutes les suggestions, obéit à toutes les impulsions aveugles de la brute cynique et cruelle qui est au fond de la nature humaine. En d'autres termes, en rendant plus directe et par suite plus facile et instantanée la transformation des idées en actes, l'habitude du pouvoir renforce l'action réflexe aux dépens de l'activité des centres modérateurs.

Il n'est pas étonnant, à ce point de vue, que le Dr Jacoby ait pu démontrer l'inévitable extinction qui attend toute famille royale ou aristocratique, qu'il s'agisse des Césars, des Médicis, des Valois, des Bourbons ou de la noblesse française, de l'aristocratie vénitienne et des lords anglais. Car c'est dans ces familles que les causes de décadence, inséparables du pouvoir et de la richesse, produisent leurs résultats fatals. « La stérilité, les psychopathies, la mort prématurée et finalement l'extinction de la race ne constituent pas un avenir réservé spécialement et exclusivement aux dynasties souveraines : toutes les classes privilégiées, toutes les familles qui se trouvent dans des positions très élevées, partagent le sort des familles régnantes, quoique à un degré moindre, qui est toujours en rapport direct avec la grandeur de leurs priviléges et la hauteur de leurs fonctions civiles. »

Les quelques recherches historiques auxquelles

je me suis livré m'ont démontré que c'est là une vérité flagrante, un fait incontestable et je pourrais citer chez nous une vingtaine de grandes familles dont le sort a été la décadence, puis l'extinction.

Prenez, par exemple, l'histoire des comtes de Neuchâtel. D'abord, Ulrich de Fenis, comte allemand, doué de la force et de la santé qui caractérisent les fondateurs de dynasties, perché comme un faucon sur son rocher de la Hasenbourg. Après lui, Rodolphe I^{er}, Ulrich II, Rodolphe II, Ulrich III, Rodolphe III, Berthold et Ulrich IV, Amédée, Rodolphe V ou Rollin, enfin le comte Louis, qui peuple son castel de Neuchâtel de bâtards, mais qui voit mourir avant lui ses trois fils légitimes et ne laisse que deux filles, Isabelle, qui est stérile, et Vérène, qui fait passer le comté de Neuchâtel dans la maison de Fribourg en Brisgau. — Mais dans cette seconde série de comtes de Neuchâtel, les vices d'origine, joints aux conditions qui amènent l'abâtardissement de la race, déploient leurs effets : la nouvelle maison ne fournit que deux comtes, Conrad et Jean de Fribourg ; la succession de ces derniers passe à un neveu, Rodolphe de Hochberg. Ici encore, le même fait se reproduit : Rodolphe ne laisse qu'un fils, le comte Philippe, et celui-ci une seule fille, Jeanne de Hochberg, la femme la moins faite pour régner, femme qui aurait vendu jusqu'à sa chemise, au dire du sévère chancelier de Montmollin, pour avoir de quoi satisfaire sa rage de dissipation.

Mais l'histoire d'une famille moins connue et moins en vue que celle des comtes de Neuchâtel, famille qui faisait partie de la haute noblesse romande, celle des sires de Neuchâtel-Vauxmarcus,

démontrerait non moins clairement l'absolue vérité de la doctrine de Darwin, sur la décadence inévitable des familles aristocratiques. Une grande maison presque toujours passe par les phases de la vigueur, de la santé, de l'éclat, de la virilité, en un mot, pour arriver plus ou moins lentement aux phases de la dégénérescence, de l'affaiblissement, de la décadence, et finalement à l'extinction. C'est le cas pour la maison des Neuchâtel-Vauxmarcus.

Nos lecteurs nous permettront de leur conter par le menu cette histoire, histoire qui forcément se trouve mêlée à celle du pays, et qui acquiert de ce chef une importance réelle. Cette histoire est d'ailleurs écrite sur des documents d'archives et la fantaisie n'a absolument rien à voir dans les lignes qui suivent.

I

Au milieu du XIV^e siècle, les comtes de Neuchâtel de la première race avaient réussi à faire l'acquisition de la plupart des fiefs de leurs vassaux, c'est-à-dire à réunir à la directe, entre autres, la seigneurie de Vauxmarcus, achetée de Pierre III de Vauxmarcus, la seigneurie de Gorgier, confisquée à Pierre III et Althaud d'Estavayer, la seigneurie de Travers et Noiraigue, celle de la Côte-aux-Fées, celle des Verrières, celle de Rochefort, celle de Boudevilliers, etc. Leur intention était d'organiser un comté de Neuchâtel homogène, sous leur seule souveraineté et avec le moins de seigneurs vassaux possible.

Cette intelligente politique fut abandonnée par le comte Louis, lorsqu'il eut vu ses trois fils descendre dans la tombe avant lui. Il ne trouvait plus

aucun plaisir à travailler à l'homogénéité de terres qui allaient passer à des collatéraux.

L'affection qu'il avait eue pour ses fils, il la reporta tout entière sur ses bâtards (il en avait quatre, nés du vivant de ses trois femmes) et sur Gérard, bâtard de son fils ainé, Jean-le-Bel, et tige de la famille dont nous allons nous occuper. Par la faiblesse d'un vieillard, une nouvelle féodalité se trouvait créée à Neuchâtel, celle des *bâtards du sang*, qui devait donner bien du fil à retordre aux comtes de Neuchâtel des maisons de Fribourg, de Hochberg et d'Orléans-Longueville.

Vers l'âge de vingt ans, Jean-le-Bel avait eu pour maîtresse — il ne faudrait pas juger ces temps avec la morale d'aujourd'hui — une jeune bourgeoise de Neuchâtel, damoiselle Bellajour, fille de Gérardoz Bellajour. De cette liaison était né un fils appelé du nom de son aïeul maternel, Gérard ou Girard, enfant très bien doué et élevé au château de Neuchâtel même.

Jean-le-Bel étant mort captif, en Alsace (18 novembre 1368), avant que son père eût pu réussir à amasser l'énorme rançon exigée pour qu'il fût rendu à la liberté, le comte Louis, qui aimait le jeune Gérard avec cette tendresse de grand-père qui rend les mères jalouses, l'autorisa à prendre le nom des Neuchâtel et leurs armes « d'or, au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent », traversées, selon l'usage, de la barre noire de bâtarde. En 1370, il lui donna en fief la petite seigneurie de la Côte-aux-Fées, au Val-de-Travers, et deux ans plus tard celle des Verrières, beaucoup plus importante.

Ne trouvant pas ces largesses suffisantes, il le

recommanda chaudement, avant de mourir, à sa fille, la comtesse Isabelle, veuve du comte de Nidau et qui n'avait pas d'enfant. L'échange qui eut lieu par les soins de cette dernière, en 1375, échange par lequel la seigneurie de Vauxmarcus était donnée à Gérard, tandis que les Verrières passaient dans les mains de Jean, frère de Vauthier de Rochefort (tous deux bâtards du comte Louis), fut un acte qui lui donna une situation et une réelle importance dans le comté. En 1376, sa tante Isabelle agrandit la seigneurie de Vauxmarcus de la terre de Derrière-Moulin, près Bevaix, confisquée en 1357 sur les sires d'Estavayer, ainsi que de divers territoires situés à Provence (le tiers de ce village) et détachés de la seigneurie de Gorgier.

Cependant, la comtesse Isabelle ne tint pas tous les engagements que son père lui avait fait prendre, à l'égard des bâtards du sang, et même, vis-à-vis de ses frère et sœur, Vauthier et Marguerite (bâtards de son père), elle les foulait aux pieds. Ce ne fut qu'à l'article de la mort que des scrupules lui vinrent : par son testament, elle légua deux mille florins à son neveu Gérard et, jusqu'à leur paiement par son héritier, Conrad de Fribourg, fils de sa sœur Vérène, la jouissance de la ville de Boudry et de ses dépendances ; en outre, si son neveu, le comte Conrad, venait à mourir sans enfant, elle substituait Boudry et le Vauxtravers à Gérard de Neuchâtel. Ces dispositions faisaient de celui-ci le premier en rang de la noblesse neuchâteloise.

Isabelle de Neuchâtel (décédée le 25 décembre 1395) avait ordonné également à son successeur de remettre à son frère naturel Vauthier les seigneuries de Rochefort et des Verrières, qu'elle détenait. Mais

au lieu d'obéir à sa tante, Conrad de Fribourg suivit son exemple et retint ces fiefs en ses mains. C'était une mauvaise action et une faute que commettait là le comte Conrad et il eut lieu de s'en repentir.

Gérard de Neuchâtel, par sa mère et son aïeul maternel, appartenait à la bourgeoisie de Neuchâtel, déjà puissante à cette époque ; par sa grand'mère maternelle, Nicole, fille du donzel Renaud II de Cormondrèche, il s'appuyait sur la vieille noblesse neuchâteloise.

Les titres du temps nous le montrent qualifié du tire de « Seigneur Gérard, bâtard de Neuchâtel, *chevalier*, seigneur de Vauxmarcus ». Or, à cette époque, le titre de « chevalier », qui avait d'abord désigné une sorte de grade militaire, *miles*, était une appellation indiquant la noblesse : elle s'attachait au gentilhomme de vieille, d'illustre famille, qui s'en parait quand il avait atteint sa majorité. Ce titre n'était conféré qu'aux nobles de grandes maisons, à ceux qui, par leur fortune ou leurs exploits, s'étaient placés au premier rang. Et l'on veillait à ce qu'il ne fût point usurpé par de petits nobles, sans avoir et sans notoriété. Une ordonnance du temps porte que nul ne peut être chevalier s'il n'est gentilhomme de parage, autrement on avait le droit de lui couper ses éperons dorés, insignes du chevalier, — les *écuyers* (qualification donnée aux gentilshommes de mince extraction) ne pouvant porter que des éperons argentés. A cette époque, la noblesse se trouvait donc partagée en deux classes, la *noblesse de chevalerie* et celle qui ne pouvait prendre que le titre d'*écuyer*. Le bâtard Gérard appartenait à la première.

Gérard de Neuchâtel avait épousé une Valai-

sanne, Isabelle de Compey, fille d'Antoine de Compey, comte de Blandrate, petite-fille de François de Compey et d'Isabelle de Blandrate, celle-ci fille d'Antoine de Blandrate, comte de Naters, etc. L'antique et puissante maison de Blandrate était originaire de Novare en Piémont; l'un de ses membres, le comte Godefroi, était devenu, au milieu du XIII^e siècle, major de Viège et s'était établi dans le Haut-Valais.

Nous voyons Isabelle de Neuchâtel, née de Compey, figurer dans des actes, en 1365 et 1379. En 1381, comme héritière du comte de Blandrate, elle vend, du consentement de son mari Gérard, à la commune de Geschinen et à divers particuliers, certains droits de passages et d'issues.

La politique des princes du sang a toujours été celle-ci : se montrer libéral, faire de « l'opposition dynastique » et se concilier ainsi, à peu de frais, la faveur et les vœux du peuple. Les *bâtards du sang* neuchâtelois adoptèrent tout naturellement cette politique, en flattant la bourgeoisie de Neuchâtel. Puis Vauthier et Gérard de Neuchâtel s'entendirent et, saisissant le prétexte de la manière altière en laquelle le nouveau comte de Neuchâtel exigeait d'eux l'hommage, cherchèrent et trouvèrent un moyen de porter pièce à leur suzerain, qui était en même temps leur neveu et cousin, Conrad de Fribourg.

Ils s'adressèrent au suzerain du comte, Jean IV de Châlons-Arlay, et offrirent de lui rendre directement foi et hommage pour toutes leurs seigneuries. Ces visées ne tendaient rien moins qu'à faire envisager l'héritage de la comtesse Isabelle comme partagé entre Conrad, Gérard et Vauthier, et à faire

relever leurs fiefs, ceux du comte et les leurs, à eux vassaux de Neuchâtel, chacun et au même titre, du suzerain reconnu par le comte Rollin, en 1288, sur l'ordre de l'empereur, Rodolphe de Habsbourg. Démarche singulière et qui montre bien qu'avec le sang des comtes, les bâtards avaient hérité de l'outrecuidance proverbiale reprochée aux Neuchâtel¹.

Gérard, aussitôt le testament de sa tante Isabelle connu, avait du reste pris ses précautions. A sa requête, toute la partie de ce testament qui le concernait avait été publiée officiellement le 7 février 1396, *au château de Pontarlier*.

Jean de Châlons n'avait pas encore en tête les projets qui le faisaient, dix ans plus tard, caresser si bonnement les bourgeois de Neuchâtel, émus contre leur souverain. Il avertit le comte des demandes de ses deux parents et vassaux, et sur le champ, Conrad de Fribourg alla lui prêter hommage, ce qu'il différait depuis dix-huit mois.

Diplomate, et voulant punir le comte Conrad, son vassal, de ses velléités d'indépendance, Jean de Châlons n'en confirma pas moins à Gérard de Neuchâtel, le jour même de l'hommage, et à Vauthier de Rochefort, trois mois plus tard, les donations que leur avaient faites le comte Louis et sa fille Isabelle. Cela se passait en août et octobre 1397.

Une plume contemporaine, celle du chanoine de Neuchâtel, Pierre de Visemeau, fait allusion à ces faits lorsqu'il dit, dans sa chronique, que le comte

¹ On disait en adage : *antiquité de Blonay, noblesse d'Estavayer, forfaiture de Grandson, outrecuidance de Neuchâtel, etc.* Le comte Amédée de Neuchâtel n'appelait Rodolphe de Habsbourg que le « coupeur de poings. »

Conrad avait exigé la rénovation d'hommage des vassaux avec une dureté telle que les sires de Vaux-marcus et de Rochefort en furent fort indisposés et qu'ils ne le firent qu'à *la force*, ayant essayé nombre de démarches auprès de Jean de Châlons et l'ayant mignonner longuement pour l'amener à les reconnaître ses vassaux directs.

Je n'ai pas à m'occuper ici des démêlés de Conrad de Fribourg avec Vauthier de Rochefort : le beau roman historique du *Châtelain de Bevaix* de M^{me} Alice de Chambrier les a contés tout au long, bien qu'en les défigurant un peu. Les méchants procédés du comte, Allemand rude et violent, à l'égard de Vauthier, firent naître à la longue une haine terrible dans le cœur de ce dernier, qui délaissa le droit chemin, se fit faussaire à son profit et à celui des bourgeois de Neuchâtel, — par « opposition dynastique », afin de renverser son neveu Conrad — et qui, finalement, après des tourments de tous genres, après les suprêmes épreuves de la torture, vit une vie qui s'était ouverte devant lui pleine d'espérance et de grandeur, changée en une sanglante tragédie dont le dernier acte fut sa comparution et sa fin sur l'échafaud de la place du Mûrier, à Neuchâtel.

Au reste, comme je l'ai dit déjà, il ne faut pas juger cette époque avec nos idées actuelles. Témoin le fameux Argovien Jean de Blotzheim, qui, en 1357, venait de créer de toutes pièces cinq diplômes très importants au profit des ducs d'Autriche, arrière-petits-fils de Rodolphe de Habsbourg. Bien que ces titres aient été reconnus l'œuvre d'un habile faussaire, par la chancellerie impériale même, Jean de Blotzheim est mort tranquille et respecté, évêque de Brixen. Il s'est même trouvé de

nos temps (1874) un historien, M. Th. de Liebenau, le savant archiviste de Lucerne, qui s'est ingénier de faire honneur à ce faussaire de ses actes, trouvant qu'à cette époque les exemples de procédés pareils ne sont pas quelque chose de rare, et que les règles de la politique n'avaient encore rien de commun avec la morale. Il est malheureux pour Vauthier de Rochefort qu'il n'ait pas eu, à Besançon et à Neuchâtel, un avocat de la valeur de M. de Liebenau ; le malheureux aurait gardé sa tête sur ses épaules¹.

Quant à Gérard de Neuchâtel, les documents nous apprennent qu'il se réconcilia avec son suzerain et le servit très fidèlement ; si bien que, dans un acte de l'époque, nous voyons Conrad déclarer que « le « seigneur Gérard de Neuchâtel, chevalier, son bien-aimé oncle, s'est démontré fidèle sujet envers lui, y employant ses biens et même son corps *jusqu'à la mort.* » Je ne sais trop le sens exact qu'il faut attacher à cette dernière expression ; Gérard de Neuchâtel avait-il sauvé le comte d'un imminent danger ?

La prospérité du seigneur Gérard était d'ailleurs allée en augmentant. En 1395, il avait acheté la seigneurie outre-lac de Cheyre et Yvonand ; en 1396, Conrad de Fribourg lui avait accordé, pour sûreté du legs de sa tante Isabelle, une rente annuelle de 150 florins dont la majeure partie fut affectée sur les villages de Travers, Rosières et Noiraigue.

¹ On en pourrait dire autant du greffier Grosourdy, aussi décapité à Neuchâtel, pour avoir fait un faux testament, frustrant de ses droits l'héritière légitime du comte de Valangin, René de Challant, — bien qu'ici le pauvre notaire n'eût fait le faux testament que le poignard sur la gorge et en danger de mort.

Nous ignorons la date exacte de sa mort, qui doit être l'arrivée dans les dernières années du XIV^e siècle. Le 14 décembre 1396, on le voit figurer dans un acte ; mais son remplacement, l'année suivante, par son fils dans la perception des 14 livres dues par les bourgeois de Neuchâtel (comme cens de reconnaissance à cause des franchises) ferait croire que Gérard-le-Bâtard mourut en 1397 ; cependant d'autres fixent son décès à l'année 1400. Il fut enseveli en la chapelle de St-Grégoire, adossée à la Collégiale de Neuchâtel, et fondée en 1392 par Gérard pour lui et les siens.

Bien qu'assez peu connue, la vie du premier des Neuchâtel-Vauxmarcus démontre que la tige de cette maison était forte, qu'une vigueur rare l'animait et que rien ne prédisposait sa race à l'affaiblissement et à la décadence, sinon les causes dont nous avons dit un mot en tête de cette étude. La vie du second des Neuchâtel-Vauxmarcus nous fera assister à l'épanouissement complet de la branche bâtarde issue des comtes de Neuchâtel.

(A suivre)

Fritz CHABLOZ.

LE CANAL D'ENTREROCHE

Cette ancienne voie de navigation intérieure, qui a rendu de grands services à notre pays pendant plus de cent cinquante ans, figure encore sur les cartes du canton de Vaud, mais elle n'est connue en réalité que par les propriétaires riverains et les chasseurs de la plaine de l'Orbe. Dans sa partie supérieure, le lit en est à peine visible, tant il est encombré par les roseaux, dont les racines ont